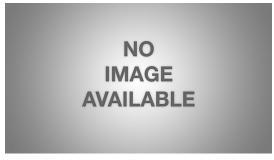


## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

## PS17 - LUNETTES ANTI-LUMIÈRE BLEUE



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 166 (1 S) (2001)

EN 172 (5-1.4) (1995)

AS/NZS 1337.1 (2010)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

Date: 2021-02-05

## 0598/PPE/21/2552

Publié par : SGS FIMKO Ltd

Takomotie 8, Fl-00380, Helsinki, Finland (NB: 0598)

Signé pour et au nom de Portwest

Raymond Carney

**Chief Operations Officer**